



NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME
-International-
(Statut consultatif auprès de l'ECOSOC - Nations-Unies)
Tél. 961-3-293-693 Email. ndh@ndhliban.org



Note d'information sur les détenus libanais en Irak (Mai 2003)

A- Introduction

Historiquement, plusieurs villes irakiennes étaient considérées comme des références religieuses et politiques pour les Musulmans Chiites. La plupart des instances religieuses Chiites ont fait leurs études, travaillé et vécu dans les villes de Nadjaf, Kerbela, Bassora...etc. Comme tous les autres Chiites, les relations des Chiites Libanais avec les institutions religieuses et théologiques irakiennes existaient depuis toujours. Plusieurs libanais ont étudié et vécu en Irak. La plupart étaient des étudiants (et/ou leurs familles) des écoles religieuses. Ces personnes ont du souffrir des mêmes violations dont étaient victimes tous les autres citoyens irakiens et résidents en Irak.

Les informations mentionnées ci-dessous sont les plus récentes que nous avons pu obtenir. Notre principale source d'information est le Comité National pour le Soutien des Détenus Libanais en Irak (CNSDLI) ainsi que d'autres sources auxiliaires comme par exemple des parlementaires, journalistes ou autres sources anonymes. Le CNSDLI comptait sur plusieurs sources à l'intérieur de l'Irak dont des officiers de l'armée Irakienne. Nous sommes conscients, à cause notamment de l'identité et de l'appartenance des sources d'informations, que ce dont nous disposons n'est pas complet. Cependant, nous croyons qu'elles peuvent constituer une base pour la Communauté internationale pour inclure cette cause humanitaire dans ses efforts en vue de régler les conséquences de la guerre en Irak.

B- Liste des noms (selon le CNSDLI)

Nom	Date de naissance	Date de l'arrestation	Lieu d'arrestation
Cheikh Ali Hussein Jaafar	1946	1991	Nadjaf
Cheikh Ibrahim Ali Jaafar	1974	1991	Nadjaf
Cheikh Taleb al-Khalil	1942	1991	Nadjaf
Cheikh Mohammed Mehdi Fakh	1960	1991	Nadjaf
Cheikh Mohammed Sadek Fakh	1962	1991	Nadjaf
Cheikh Mohammed Hady Fakh	1966	1991	Nadjaf
Mohammed Ahmed Khalili	--	1990	Koweït
Sobhi Khalil Haydar	--	1990	Koweït
Hussein Abdel Halim Cheayb	1959	1980	Bagdad
Nassif Ibrahim Dehayni	1959	1980	Bagdad
Jalal Mohammad Al-Hady	1968	1986	Bagdad
I kbal Khalil Jalloul	--	1986	Bagdad
Daad Omar Anis Hariri (Mlle)	--	1990	Koweït

C- Itinéraire de Détention

Il est clair que tous les détenus libanais - qui n'ont pas été arrêtés au même lieu ni pendant la même période ni pour le même motif - n'étaient pas toujours ensemble pendant leur détention. Cependant, et selon les informations dont nous disposons, la majorité d'entre eux ont été localisés avant 1993 à Bagdad, dans un immeuble connu sous le nom de "l'Institution publique des ponts et chaussées (Al-Moncha'a al-Aama lil Tourouk wal Jousour)". En réalité, cet immeuble appartenait à la "Direction de la Sécurité de Bagdad (Moudiriyat Amn Baghdad)". En novembre 1993, ils ont été transférés dans un complexe militaire (aéroport militaire) de la ville de Habbanyeh (60 Km à l'ouest de Bagdad). La dernière information obtenue remonte à Décembre 2002 et établit qu'un certain nombre de libanais a été transféré au centre de détention de Radwanieh dans la banlieue de Bagdad (près de l'Aéroport International de Bagdad). Il n'y a plus eu de nouvelles après cette date.

D- Statut Légal

Il est évident que le cas de ces personnes est conforme à la définition internationale de la détention illégale et de la disparition forcée. Et ce pour les raisons suivantes:

- Apparemment, les motifs des arrestations sont soit politiques soit religieux.
- Ils n'ont pas été jugés conformément aux critères de procès équitable après leur arrestation. La plupart d'entre eux ont été jugés et condamnés par des tribunaux militaires. D'autres n'ont pas été jugés du tout.
- Les normes internationales n'ont pas été respectées dans aucune des arrestations. Leurs familles n'ont pas été informées de leur lieu de détention, ni des accusations portées contre eux ni de leur sort.

Les autorités libanaises n'ont jamais entrepris des mesures concrètes et efficaces pour révéler le sort de ces personnes. Aucune mesure n'a été entamée auprès de l'ancien régime irakien (avec qui les autorités libanaises entretenaient de bonnes relations depuis 1997 jusqu'en 2003) ni devant les organes spécialisés des Nations Unies. Maintenant que le régime irakien est tombé, nous croyons que la responsabilité incombe actuellement aux autorités américaines et anglaises; la responsabilité d'apporter des réponses claires et définitives aux familles des détenus. Nous sommes convaincus que la meilleure façon d'y aboutir sera d'établir une "Commission de Vérité et de Réconciliation" qui pourra travailler selon les normes internationales.

NB: Pièce jointe (en copie dure) / Article de presse paru en 1980 dans le quotidien irakien al - Joumhourya sur l'arrestation de Nassif I barhim Dehainy

Fin du Document